

**Charte d'adhésion aux valeurs du Pic du
Midi et son observatoire.**

Conseil d'administration du 3 novembre 2025

Délibération 2025/11/CA-029

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-1, L712-3 ;

Vu les statuts de l'université de Toulouse ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

- **APPROUVE la Charte d'adhésion aux valeurs du Pic du Midi et son observatoire joint en annexe de la présente délibération.**

Toulouse le 3 novembre 2025,

La Présidente de l'Université de Toulouse,

Date de transmission à la Rectrice de Région
académique et publication :

19 novembre 2025

Odile RAUZY



Délibération adoptée à l'unanimité des votes exprimés

Nombre de membres en exercice : 40

Nombre de membres présents ou représentés : 32

Nombre de voix favorables : 32

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 0



LE PIC DU MIDI
ET SON OBSERVATOIRE
CANDIDATURE
AU PATRIMOINE
MONDIAL

CHARTRE D'ADHESION AUX VALEURS DU PIC DU MIDI ET SON OBSERVATOIRE

PREAMBULE : la candidature au patrimoine mondial de l'UNESCO

Le paysage culturel du pic du Midi de Bigorre, observatoire scientifique pionnier en haute montagne est inscrit sur la Liste indicative de la Convention du patrimoine mondial de l'UNESCO depuis octobre 2022. Sa candidature par la France à l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial est en cours, en tant que bien reconnu de valeur universelle exceptionnelle au titre des biens culturels.

Cette candidature a été initiée et est portée conjointement par l'Université de Toulouse et par le Syndicat mixte de valorisation touristique du pic du Midi de Bigorre, qui travaillent de longue date ensemble dans la gestion scientifique, l'accueil touristique et le fonctionnement logistique de ce bien. Ils sont aujourd'hui réunis dans la structure de gestion commune de la candidature du GIP du pic du Midi et du Comité de la candidature, préfiguration de la structure de gestion définitive du bien une fois son inscription sur la Liste du patrimoine mondial obtenue. Elle a pour vocation de rassembler les territoires et les différentes communautés, tant locales que scientifiques, concernés par son histoire et par son développement.

Toute personne, individu ou représentant d'une collectivité, d'une structure publique ou privée, se reconnaissant dans les valeurs du pic du Midi, est bienvenue et est invitée à signer la Charte. Cette charte est un engagement libre et non contraignant. Elle constituera, avec ses signatures, un document annexe au plan de gestion, preuve du soutien des populations, de leurs représentants, des institutions scientifiques et culturelles, de ses visiteurs.

Les valeurs récapitulées ci-dessous sont extraites de la déclaration de « valeur universelle exceptionnelle » que fera le comité de la candidature du « pic du Midi et son observatoire » au moment du dépôt officiel de sa candidature devant le Comité du patrimoine mondial de l'UNESCO.

La valeur universelle exceptionnelle du paysage culturel du pic du Midi et de son observatoire

- *Un observatoire scientifique pionnier, le plus anciennement conservé*

L'observatoire du pic du Midi illustre de manière exceptionnelle la période pionnière d'implantation des tous premiers observatoires scientifiques de haute montagne. Il comprend la réalisation d'une première station météorologique au col de Sencours (2378 m), dès les années 1873-1874, puis son transfert au sommet du pic du Midi (2877 m), par des travaux achevés et utilisables pour un premier hivernage scientifique en 1880-1881. Il apporte l'exemple tangible de l'une des meilleures places où fut établie l'une des premières « Fenêtres sur l'Univers » bénéficiant des avantages de l'atmosphère de haute montagne.

- *Un observatoire qui n'a jamais cessé de fonctionner grâce à l'engagement des communautés locales*

Dès cette période, la permanence des usages du pic du Midi, est la grande force de ce site. Les conditions de ce développement durable sont fondées sur la mobilisation des communautés locales dans le soutien et la valorisation du pic du Midi et de son observatoire.

L'action de ces communautés s'est initialement traduite par des apports logistiques importants (ravitaillement, accès etc.). Elle évoluera progressivement vers l'élaboration d'un projet de valorisation touristique associé à l'observatoire permettant son sauvetage. Les efforts conjugués des communautés scientifiques et locales ont permis d'amortir les accidents conjoncturels qui pouvaient mettre en péril l'activité et l'avenir du site, offrant une stabilité dans la gouvernance du pic du Midi.

- *Une aventure humaine et scientifique en haute montagne*

Son accès, seulement possible par l'escalade jusqu'au milieu du XXe siècle, et son hivernage exigeant, le rendent emblématique d'une aventure humaine liée au séjour de l'homme en haute altitude à des fins de connaissance scientifique.

Le pic du Midi connaît alors une succession d'étapes d'usage scientifique, sur près de 150 ans, toutes marquées par des constructions, des instruments, des expériences et des résultats souvent de grande portée. Le pic du Midi s'est particulièrement illustré dans les premières séries d'observations atmosphériques montrant le réchauffement climatique, les observations solaires, la photographie stellaire, la spectrométrie, les rayons cosmiques et les calculs liés à la conquête spatiale.

- *Un lieu de haute valeur scientifique*

Il est un lieu de production, d'échange et de diffusion de la recherche scientifique dans ses domaines d'excellence et un creuset d'expérimentation de collaborations internationales liées à la connaissance de l'univers et de la matière. L'observatoire du pic du Midi n'a jamais cessé de se renouveler, jusqu'à aujourd'hui, dans une parfaite conformité à sa vocation d'origine.

- *Un paysage culturel vivant de qualité exceptionnelle*

La forme escarpée du pic du Midi et ses installations sommitales qui n'ont cessé de se renouveler constituent un paysage culturel vivant et évolutif. Il est emblématique des efforts humains en direction de la haute montagne et de son utilisation à des fins de connaissance scientifique. Le sommet du pic, aujourd'hui accessible par un téléphérique, découvre un panorama de la chaîne centrale des Pyrénées d'une très grande beauté. Son ciel nocturne a, par beau temps, une qualité exceptionnelle, qui est désormais préservée par la présence de l'une des premières réserves de ciel étoilé impliquant la coopération active des territoires voisins.

- *Une coopération tourisme – science depuis les origines*

Depuis les origines, l'activité scientifique du pic du Midi a été étroitement associée à un usage touristique du site. Il a toujours connu des visiteurs curieux tant de la beauté des paysages, de la découverte de la montagne en été puis en hiver, que de culture scientifique à destination de tous les publics. Cette coopération entre les collectivités locales et les scientifiques a démontré son efficacité dans la capacité qu'a eu le pic du Midi, au cours de son histoire, de renouveler ses équipements et ses programmes d'activités. Elle a notamment apporté une solution originale de valorisation touristique et de développement scientifique, à la suite de la crise de la fin des années 1990, qui forme la base de son modèle de gestion actuel.

- *Un paysage iconique de la relation à la haute montagne et au ciel*

Aujourd'hui, le paysage du pic du Midi est devenu une véritable icône de cette longue et riche histoire tant scientifique qu'humaine.

Cet ensemble de valeurs proposées au Comité du patrimoine mondial se décline suivant trois des six critères culturels possibles :

- *Le critère (ii)* : Le pic du Midi témoigne d'un échange d'influence considérable durant l'époque contemporaine, à propos du développement scientifique et technique de

l'Humanité ; il en a résulté un paysage culturel remarquable et représentatif de la relation pacifique de l'homme à la haute montagne.

- *Le critère (iii)* : Le pic du Midi apporte un témoignage exceptionnel des traditions culturelles liées à la conquête de la haute montagne à des fins de connaissances scientifiques ; son fonctionnement ininterrompu pendant plus de 150 ans a été permis par l'implication des communautés locales et le développement du tourisme.
- *Le critère (iv)* : Le pic du Midi est le représentant le plus ancien des observatoires de haute montagne ; il forme un exemple éminent de l'occupation et de l'aménagement de la haute montagne à des fins simultanément scientifiques et touristiques ; ses installations témoignent d'une succession régulière de phases de développement à des fins de connaissance scientifique et d'accueil des visiteurs ; il constitue un paysage culturel emblématique

Les grands axes de la gestion présente et à venir du paysage culturel de l'observatoire du pic du Midi de Bigorre

Sept grands axes structurent le plan de gestion proposé pour la conservation et la transmission de la valeur universelle exception du paysage culturel de l'observatoire du pic du Midi aux générations présentes et à venir :

- **Axe 1 : La gouvernance du bien**, en construisant un système de gestion efficace et pérenne pour préserver sa valeur universelle exceptionnelle, s'appuyant sur l'ensemble des partenaires et des communautés concernées ;
- **Axe 2 : La conservation du bien**, en définissant et mettant en œuvre les mesures de conservation, en gérant et enrichissant les connaissances sur le paysage culturel de l'observatoire du pic du Midi ;
- **Axe 3 : La protection du bien**, en adaptant les moyens de protection existant en regard des enjeux de conservation ;
- **Axe 4 : La transmission de la valeur universelle exceptionnelle**, en mettant en œuvre une stratégie de partage de celle-ci adaptée aux différents publics ;
- **Axe 5 : Le développement du bien**, en assurant le développement durable des fonctions et usages constitutifs du pic du Midi et de son observatoire, à savoir les activités scientifiques, de valorisation touristique et de ses activités montagnardes traditionnelles ;
- **Axe 6 : Le suivi et les ressources de la gestion du bien**, en mettant en place un système de suivi de la gestion du bien et en garantissant les ressources nécessaires à sa gestion et à son développement ;
- **Axe 7 : Les territoires au-delà du bien et de sa zone tampon**, en partageant des engagements et des projets communs de développement sur les territoires de proximité du bien, à commencer par la Réserve internationale de ciel étoilé.

En outre, la bonne mise en œuvre de la gestion du bien repose sur un engagement éthique et responsable en regard des communautés impliquées et des institutions partenaires, notamment :

- Le respect de l'éthique et de la méthode scientifique, au fondement même de la valeur historique de l'observatoire du pic du Midi ;
- La conservation de la biosphère telle qu'énoncée dans les mesures de protection du bien et de sa zone tampon ;
- L'adoption de pratiques d'aménagement, de loisirs et d'exploitation compatibles avec la préservation des paysages visibles depuis et en direction du pic du Midi, ainsi qu'avec la qualité du ciel nocturne (RICE), sur le territoire de proximité et le cadre distant.
- L'engagement dans le développement durable du bien en mettant en œuvre les principes et objectifs de la « responsabilité sociétale des établissements/entreprises » (RSE) ;

Engagements des signataires

Les signataires de la charte reconnaissent la valeur universelle exceptionnelle du pic du Midi et de son observatoire.

Les signataires s'engagent dans le cadre de leurs compétences et dans la limite de leurs possibilités respectives à préserver et à transmettre la valeur universelle exceptionnelle conformément aux axes du plan de gestion du bien.

Les signataires s'engagent à la bonne mise en œuvre de la gestion du bien dans le respect des principes éthiques détaillés dans la présente charte.

Les signataires de la charte pour la préservation et la transmission de la Valeur Universelle Exceptionnelle du pic du Midi et de son observatoire.